

Grandir à Mayotte
La situation des droits de l'enfant
après Chido



collection
grandir

Contexte et objectifs du rapport

À la suite du passage du cyclone **Chido** en décembre 2024, puis de la tempête **Dikélé-di**, Mayotte a connu l'une des pires crises humanitaires de son histoire récente. Déjà marqué par la pauvreté, l'insécurité et la faiblesse des infrastructures, le territoire a vu la situation des enfants se dégrader brutalement. L'UNICEF France a conduit une mission en 2025 afin d'évaluer l'impact de ces catastrophes sur les droits de l'enfant et de proposer des recommandations pour une reconstruction durable, résiliente et inclusive.

Mayotte compte aujourd'hui **un habitant sur deux âgé de moins de 18 ans**, et **77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**. Les carences en matière de santé, d'éducation, de logement et d'accès à l'eau y atteignent un niveau alarmant, compromettant l'application effective de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).



© Nayl Mtoubani pour l'UNICEF

Un déficit majeur de données sur l'enfance à Mayotte

L'évaluation de la situation des enfants à Mayotte reste entravée par **un manque criant de données fiables et actualisées**. Les informations disponibles sur la santé, l'éducation ou la protection sont partielles et souvent obsolètes, rendant difficile la mesure réelle des besoins. Cette carence empêche de concevoir des politiques publiques fondées sur des preuves et adaptées à la réalité du terrain. L'UNICEF France appelle à **renforcer la collecte, le suivi et la transparence des données sur l'enfance**, condition indispensable pour garantir des réponses efficaces et durables.

1

Une catastrophe révélatrice de vulnérabilités structurelles

Le cyclone Chido a causé des vents à 226 km/h, **détruisant plus d'un quart des habitations** et endommageant gravement les infrastructures publiques, dont l'hôpital de Mamoudzou et les usines de traitement de l'eau. Des milliers d'enfants se sont retrouvés sans abri, privés d'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins. Les associations locales, dont la Croix-Rouge française et Mayotte A Soif, ou encore la Fondation de France et World Central Kitchen, ont joué un rôle déterminant dans la réponse d'urgence, avec une coordination institutionnelle insuffisante.

La catastrophe a souligné **la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion de crise, l'absence de prise en compte des besoins spécifiques des enfants dans la prévention et la réponse**, mais également la fragilité de la gouvernance publique. L'État a centré – particulièrement sur le plan législatif – sa réponse sur des enjeux sécuritaires et migratoires, au détriment d'une approche sociale et de protection de l'enfance.

2

Les enfants au cœur des crises multiples : pauvreté, migration et climat

Mayotte cumule les vulnérabilités. **Le changement climatique, la pauvreté, les déficiences des services publics et les dérogations législatives** qui touchent les étrangers aggravent la précarité des enfants de l'île. **Les enfants étrangers**, souvent nés sur le territoire mais privés de nationalité française, vivent dans une insécurité juridique et sociale chronique. L'UNICEF alerte sur les nouvelles dispositions législatives de 2025 **qui durcissent les conditions d'accès à la nationalité et au séjour**, renforçant la marginalisation de milliers d'enfants.

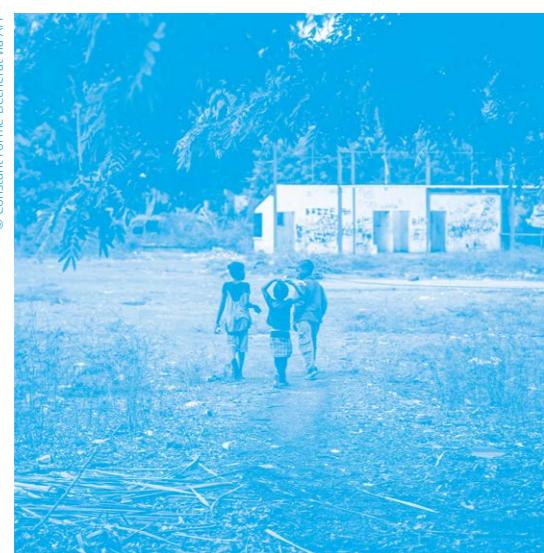
L'enfermement administratif d'enfants demeure une pratique grave : **1 860 mineurs ont été placés en rétention en 2024 à Mayotte**, soit presque tous les enfants enfermés en France. Malgré les engagements de la loi de 2024, l'application différée et les nouvelles « unités familiales » prévues par la loi Mayotte perpétuent une privation de liberté contraire à la CIDE.

3

Les droits fondamentaux mis à l'épreuve

DROIT À LA PROTECTION ET AU LOGEMENT

Près de 50 000 personnes ont perdu leur habitat. Les enfants sinistrés ont souvent été hébergés dans des structures inadaptées, sans encadrement professionnel. Les opérations de destruction d'habitats précaires se sont poursuivies sans solution de relogement suffisante, créant un risque majeur d'enfants à la rue. L'UNICEF appelle à **réaffirmer le droit inconditionnel au relogement et à former les travailleurs sociaux à une approche fondée sur les droits de l'enfant**.



© Constant Formé-Bécherat via AFP

DROIT À L'ÉDUCATION

Avant Chido, entre 5 000 et 9 000 enfants n'étaient déjà pas scolarisés. Le cyclone a détruit ou endommagé **40 % des établissements scolaires**, provoquant un retard massif dans l'apprentissage pour de nombreux enfants supplémentaires. Malgré un fonds d'amorçage de 100 millions d'euros, la reconstruction des établissements est lente. L'UNICEF France demande la **création d'un observatoire de la non-scolarisation**, la **fin des refus d'inscription** et une **accélération du plan de reconstruction éducative**, qui devra tenir compte des risques climatiques.

DROIT À LA SANTÉ ET À LA NUTRITION

Le système de santé, concentré autour du Centre hospitalier de Mamoudzou, a été submergé. Les **risques épidémiques** (gastro-entérites, typhoïde, chikungunya) se sont multipliés. Les **troubles psychologiques** et la **malnutrition infantile** ont augmenté. L'UNICEF France préconise de **renforcer les équipes mobiles de santé**, de **sanctuariser les lieux de soins** et de **déployer des dispositifs de repérage précoce**.

DROIT À L'EAU, À L'HYGIÈNE ET À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Des milliers d'enfants ont été privés d'eau potable durant des semaines. Les **bornes-fontaines monétiques** restent sous-dimensionnées et dysfonctionnelles. Les distributions, parfois conditionnées à la présentation de papiers d'identité, ont exclu des familles de l'accès à l'eau. L'UNICEF recommande de **doubler le nombre de bornes**, de **sanctuariser les points d'eau**, et de **garantir l'accès gratuit à l'eau potable dans les écoles et quartiers vulnérables**.

4

Recommandations clés de l'UNICEF

France

- **Placer les droits de l'enfant au cœur de la reconstruction** : intégrer systématiquement la voix et les besoins des enfants dans les politiques publiques.
- **Renforcer la collecte de données sur l'enfance** pour orienter des actions fondées sur les faits.
- **Abroger les dérogations discriminatoires** en matière de logement et de droit des étrangers.
- **Garantir l'universalité de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à la protection**.
- **Anticiper et prévenir les crises liées au changement climatique**, en veillant à intégrer les besoins spécifiques des enfants, ainsi qu'en travaillant sur les résiliences des infrastructures.



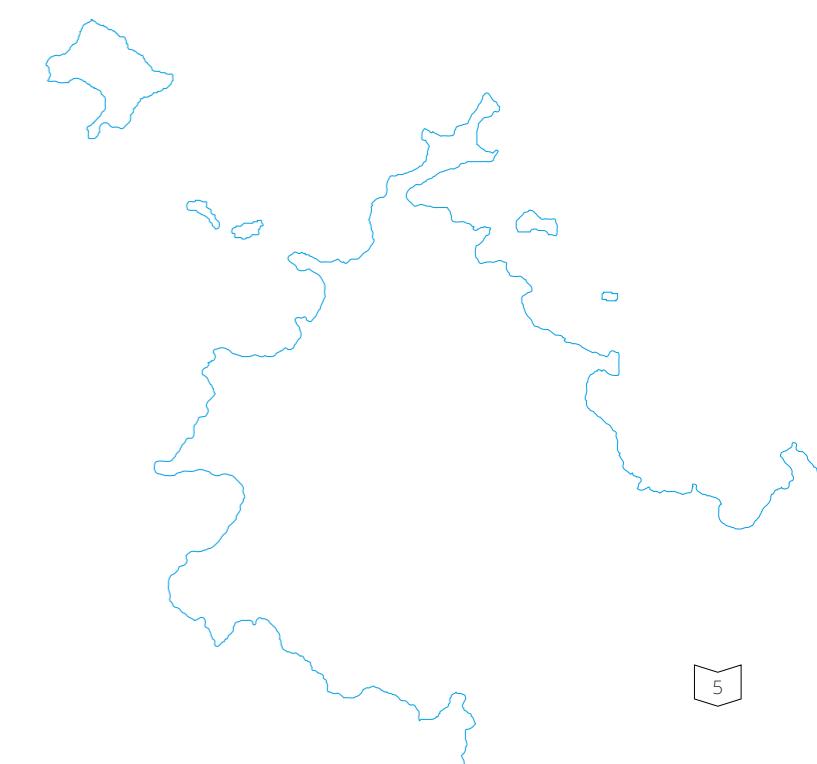
© Nay Moubani pour l'UNICEF

Conclusion

« Grandir à Mayotte » témoigne d'une réalité alarmante : les enfants mahorais sont les premières victimes d'un cumul de crises humanitaires, sociales et climatiques.

L'UNICEF France appelle à une refondation des politiques publiques centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, afin que la reconstruction de Mayotte ne soit pas seulement matérielle, mais aussi humaine et durable.

Les enfants de Mayotte ne doivent plus être invisibles : ils sont l'avenir du territoire, et garantir leurs droits est la condition première de leur résilience.



pour chaque enfant,

Qui que ce soit.

Où qu'il habite.

Chaque enfant mérite une enfance.

Un avenir.

Une vraie chance.

C'est pour cela que l'UNICEF est là.

Pour chaque enfant du monde entier.

Jour après jour.

Dans plus de 190 pays et territoires.

Atteignant les enfants les plus difficiles à atteindre.

Les plus éloignés d'une main secourable.

Les plus exclus.

C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.

Et n'abandonnons jamais.



Pour découvrir notre rapport «Grandir à Mayotte, la situation des droits de l'enfant après Chido»

UNICEF.France

unicef_france

UNICEF France

unicef_france